



Newsletter #2

Février 2023

## Le service Pam 94 devient le service Pam Francilien

A partir du 1er avril 2023, le service Pam 94 devient le service Pam Francilien. Cela veut dire que le service est géré à l'échelle de la Région par Ile-de-France Mobilités avec un point de contact unique.

Cela va permettre de proposer **une meilleure qualité de service, une amplitude horaire plus grande et des trajets entre les départements.**

La « régionalisation » du service sera progressive et le département Val-de-Marne est le premier à en bénéficier.

## Qu'est-ce que cela change au quotidien pour moi ?

### Le fonctionnement du service reste le même avec de nouveaux avantages



**Pour les trajets occasionnels,**  
réservations entre 30 jours à l'avance et jusqu'à 2 heures à l'avance.  
**Pour les trajets réguliers,**  
réservations entre 90 et 7 jours à l'avance.



Ouverture du service aux personnes appartenant aux catégories Groupe Iso-Ressources (GIR) de niveaux 1 à 4.



Dès le 1er mars 2023, un centre de services unique est joignable à de nouvelles coordonnées.



Le 12 juillet 2023, la tarification du service Pam sera plus attractive et harmonisée à l'ensemble des usagers du territoire francilien.



## De nouveaux moyens de contacts

	Pour les trajets qui ont lieu jusqu'au 31 mars 2023	Pour les trajets qui ont lieu à partir du 1 <sup>er</sup> avril 2023
@	<a href="mailto:pam94.info.fr">pam94.info.fr</a>	Dès le 1 <sup>er</sup> mars 2023 : <a href="mailto:pam.iledefrance-mobilites.fr">pam.iledefrance-mobilites.fr</a>
☎	0810 810 94 prix d'un appel local de 7h à 20h de lundi à vendredi	0 800 00 18 18 service et appel gratuits de 7h à 20h tous les jours
✉	<a href="mailto:contact@pam94.info">contact@pam94.info</a>	<a href="mailto:contact@pam.iledefrance-mobilites.fr">contact@pam.iledefrance-mobilites.fr</a>
🏪		Dès le 1 <sup>er</sup> avril 2023, en agence située 24 allée Vivaldi 75012 Paris
🚚		Dès le 1 <sup>er</sup> septembre 2023 : En agence mobile Pam sur RDV

## Comment va se passer le changement ? Que dois-je faire ?

Cela dépend de votre situation :

- Si vous avez fait des réservations dans les 18 derniers mois : votre compte Pam 94 sera automatiquement transféré vers le nouveau service Pam Francilien. Une vérification du compte doit être effectuée avant de pouvoir faire des réservations. Pour valider les informations de votre compte, vous serez recontacté par le centre de services Pam par mail ou par téléphone.
- Si vous n'avez pas fait de réservation au cours des 18 derniers mois : vous pouvez contacter le centre de services pour vous inscrire au nouveau service Pam.



[pam.iledefrance-mobilites.fr](mailto:pam.iledefrance-mobilites.fr)  
Rubrique « Nous contacter »



0 800 00 18 18

Service & appel gratuits

de 7h à 20h, 7 jours sur 7



[contact@pam.iledefrance-mobilites.fr](mailto:contact@pam.iledefrance-mobilites.fr)

Le Pam est co-financé par :



et par :



Yvelines  
Le Département



hauts-de-seine  
LE DÉPARTEMENT

seine-saint-denis  
LE DÉPARTEMENT

